

Alternatives Economiques, 25 janvier 2023

[Semences : ces paysans qui résistent aux multinationales](#)

Pour contrer l'oligopole de quelques multinationales sur le marché des graines, des collectifs de semenciers fleurissent en France. Reportage en Franche-Comté.

Par [Camille Jourdan](#)

Entouré des premiers reliefs jurassiens, le potager d'Armelle Bidault et Arnaud Perinet s'étale sur deux bouts de terrain, à Montain (Jura). Dans quelques semaines, le jardin va reprendre vie. Et dans quelques mois, il sera rempli de fleurs, tomates, haricots, etc. Les promeneurs à l'œil averti peuvent cependant deviner que ce potager n'est pas tout à fait comme les autres. A la belle époque, on y voit par exemple des poireaux coiffés de grosses boules vertes. Les deux maraîchers les ont laissés « monter en graines ». Armelle et Arnaud font partie des rares agriculteurs qui produisent eux-mêmes leurs semences : chaque année, ils récupèrent les graines de leurs légumes pour les semer à la saison suivante ou pour les revendre. Avec six autres fermes de Franche-Comté, ils ont formé le collectif de La Semencerie.

« *Au départ, je ne savais pas qu'on pouvait produire ses semences* », reconnaît Armelle Bidault. La plupart des maraîchers et des céréaliers achètent en effet leurs graines à des entreprises dédiées à leur production. Bien que les données sur la réalité de ce marché soient très opaques, une enquête du groupe Les Verts du Parlement européen, parue début 2014, estimait que 95 % des semences maraîchères étaient contrôlées par cinq multinationales. Depuis, le paysage économique de la semence est resté extrêmement concentré, aux mains d'entreprises telles que l'allemande Bayer (qui détient l'ex-Monsanto), la désormais chinoise Syngenta, l'américaine Corteva ou la française Limagrain.

La majorité des maraîchers sont ainsi tributaires des semences que ces géants leur vendent : en majorité des graines « hybrides F1 ». Celles-ci sont issues du croisement de deux variétés d'une même espèce, pour obtenir un fruit avec des propriétés particulières : pour schématiser, une tomate bien ronde croisée avec une tomate bien rouge donnera une tomate bien ronde et bien rouge ! Ces hybrides sont aussi une manière de « créer » des fruits et légumes qui se conservent bien, résistent aux chocs des transports ou à certaines maladies, poussent au moment désiré, ont une forte productivité... Des critères précieux pour les producteurs qui s'inscrivent dans une logique de production de masse et des filières dites « longues » (la production est vendue sur un territoire très vaste par des industriels ou des grossistes).

Le bémol : la deuxième génération d'une F1, dont on replanterait les graines, aura rarement les mêmes caractéristiques. Pour éviter cette incertitude et retrouver les mêmes propriétés d'une saison à l'autre, le maraîcher devra racheter de nouvelles semences F1 chaque année... Ce budget peut vite peser lourd, d'autant que les graines hybrides coûtent plus cher que les autres semences et sont souvent accompagnées des engrais qui leur permettent de grandir. De quoi rappeler que Bayer, Corteva ou ChemChina (qui a racheté le suisse Syngenta) sont en effet également des géants de la chimie.

Autonomie et diversité

C'est pour « *gagner en autonomie* » et « *ne pas alimenter ces grands groupes de semenciers* » que Flora Bardelli et Thomas Seguin ont eux aussi rejoint La Semencerie. A Orchamps, extrémité nord du Jura, plus des deux tiers de leur exploitation sont désormais consacrés aux semences. Les deux paysans « multiplient » ainsi les graines d'environ 70 variétés de légumes, d'aromates et de fleurs, de quoi assurer 80 % de leur propre production maraîchère. Le surplus des semences produites est vendu, notamment à travers La Semencerie. Pour récupérer leurs graines, il faut en quelque sorte

sacrifier leurs fruits.

« Avec les tomates, c'est différent : on peut faire du coulis tout en récupérant les graines, détaille Flora. Les courges, nous les vendons découpées, après avoir ôté les graines. » Une fois bien sèches, ces semences sont triées, d'abord au tamis, puis grâce à une machine faite maison, avant d'être emballées dans de petites enveloppes. « Nous réalisons aussi des tests de germination », montre Thomas, une boîte de Petri¹ en main.

« Grâce à La Semencerie, nous pouvons proposer une plus grande quantité et diversité de graines », constate Armelle Bidault. Chaque ferme produit ses propres variétés, pour proposer un plus large choix aux clients de La Semencerie, tous des jardiniers amateurs. En effet, la loi française interdit la commercialisation auprès des professionnels de semences non-inscrites au Catalogue officiel des espèces et variétés des plantes cultivées.

Ce document, qui dépend du ministère de l'Agriculture, répertorie les graines qui peuvent être vendues aux maraîchers ou céréaliers. Pour y inscrire une variété, il faut la définir selon des caractéristiques précises, puis la payer. Une aberration, selon Ananda Guillet, président de Kokopelli, association pionnière de la défense des semences libres : « Comment inscrire du vivant dans un catalogue ? Une plante est évolutive ! La seule façon de la figer, c'est de faire des hybrides F1 ou des OGM », s'indigne-t-il.

Le catalogue, qui recense 9 000 variétés, laisse aussi la place à des non-hybrides. Mais en standardisant les plantes et en restreignant la libre circulation des semences, il limite de fait la diversité des cultures. « Il n'y a qu'à regarder les étals des supermarchés, poursuit Ananda Guillet. Que propose-t-on à part des tomates rondes, en grappes et cœurs de bœuf ? »

Semences mieux adaptées ?

Produire ses semences permet donc d'échapper tant aux multinationales qu'au Catalogue, sur lequel ces dernières ont bien sûr beaucoup d'influence. Pour les paysans, c'est aussi une source d'économie et de revenu supplémentaire : « Nous avons diminué nos dépenses en semences de 70 %, calcule Armelle Bidault, et la vente de graines via La Semencerie nous garantit des rentrées stables, pour un dixième de notre chiffre d'affaires. »

Le droit de les revendre à des amateurs est cependant très récent : la loi est parue en 2020. Avant, Kokopelli et d'autres agissaient en « désobéissance civile », selon les termes d'Ananda Guillet. Certains continuent d'ailleurs ce combat contre la loi, en vendant des semences non inscrites à des professionnels.

Ces dernières années, le mouvement se structure. Le Réseau Semences Paysannes, né en 2003, regroupe désormais une quinzaine de collectifs semenciers, observe Amélie Hallot-Charmasson, juriste de ce réseau de soutien : « Ce sont souvent des structures plus petites et plus ancrées localement qu'au début du mouvement », explique-t-elle. Une façon de proposer des semences mieux adaptées aux différents terroirs : « Je suis certaine qu'en sélectionnant et en replantant nos semences, dans dix ans, nous aurons des plantes plus résilientes, qui se seront adaptées à notre terre », assure Armelle Bidault. Impossible avec des F1.

Si une bataille a été gagnée, « ce n'est pas la fin de la guerre », estime toutefois Ananda Guillet. Pour lui, changer l'économie des semences nécessite de transformer profondément les modes de consommation. Si le consommateur est prêt à acheter des légumes locaux, moins standardisés, quitte à ce qu'ils soient un peu plus chers, les maraîchers seront davantage tentés de lancer leurs propres « Semencerie ».

¹. Une boîte de Petri est une boîte cylindrique transparente peu profonde en verre ou en plastique utilisée pour la culture de micro-organismes ou de semences.